



Autorisation Activité Plongée

Document à compléter et à placer dans votre Carnet de Voyage

Ce document concerne la pratique des activités plongées qui peuvent être inscrites dans le cadre du programme du séjour.

La pratique de cette activité est subordonnée à l'obtention d'un **certificat médical d'aptitude** et d'un **test d'aisance aquatique** (délivré en piscine, sur rendez-vous par un maître nageur).

Merci de joindre ce document à votre Carnet de Voyage.

🛡️ Autorisation parentale

Je soussigné-e Nom :

Prénom :

Responsable légal de l'enfant Nom :

Prénom :

l'autorise

ne l'autorise pas

à pratiquer l'initiation à la plongée sous-marine en Ecole de Plongée.

À :

Le :

Signature :

+ Certificat médical | à remplir par votre médecin traitant

Je soussigné-e Nom :

Prénom :

Docteur-e en Médecine à :

certifie que l'enfant Nom :

Prénom :

est médicalement apte à pratiquer l'activité plongée dans le cadre de son séjour de vacances.

À :

Le :

Signature et cachet du médecin :



Vive Demain !

Les PEP Alsace

8 rue Blaise Pascal - 68000 COLMAR

03 69 99 10 10 | colos@pepalsace.fr